

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Épreuve ÉCRITE

Durée : 3 heures

Coefficient : 7

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet et que toutes les pages sont imprimées.

Si le sujet est incomplet, demandez-en immédiatement un nouvel exemplaire aux surveillants.

BAREME

Ce sujet comporte 9 pages

7 points

6 points

4 points

2 points

1 point

« En France, la fierté du travail bien fait occupe une place importante. Le métier n'est pas qu'une source de rémunération : il est partie prenante de l'épanouissement personnel, de l'intégration et du lien social. » Comme le montrent M. Henri LACHMANN, M. Christian LAROSE et Mme Muriel PÉNICAUD, dans le rapport qu'ils ont remis au Premier Ministre sur la prévention des risques psychosociaux et la protection de la santé psychologique dans les entreprises(1), la vie professionnelle occupe une place particulièrement importante dans la vie des Français. Pourtant, les suicides dramatiques survenus récemment dans plusieurs entreprises montrent que de plus en plus de salariés sont en situation de souffrance au travail [...].

D'où l'objectif commun des administrations, des partenaires sociaux, des organismes de prévention et des entreprises, à travers le second Plan Santé au Travail 2010-2014 (PST2) « de tout faire pour mieux prévenir la pénibilité par une politique de prévention primaire plus effective, assurer à chacun la préservation de son intégrité physique et psychique, son bien-être au travail, et le bénéfice de conditions de travail de qualité ».

Guy LEFRAND, Extrait de l'introduction du Rapport d'information, Assemblée nationale, n°3457, 25 mai 2011, Les risques psychosociaux au travail.

QUESTION 1 : Montrer que le travail peut protéger l'individu de l'exclusion mais risque parfois de compromettre sa santé.

QUESTION 2 : En quelques années, la souffrance au travail est devenue un véritable enjeu de société.

Justifier la mise en place d'une politique de prévention pour lutter contre les risques psycho-sociaux.

QUESTION 3 : Présenter le rôle des acteurs chargés de la mise en œuvre du Plan Santé au Travail (PST) selon les échelons territoriaux.

BARÈME

Question 1	: 7 points
Question 2	: 6 points
Question 3	: 4 points
Qualités rédactionnelles	: 2 points
Capacité à identifier les différents aspects du questionnement	: 1 point

(1) Lachmann Henri, Larose Christian, Pénicaud Muriel. Rapport au 1^{er} Ministre : « Bien-être et efficacité au travail », février 2010.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Les mutations du travail et de l'emploi,
Béatrice BARBUSSE, Dominique GLAYMANN,
Introduction à la sociologie. Éditions Foucher, 2004.
- ANNEXE 2 :** Le rapport au bien-être dans la vie de tous les jours,
Extrait d'un Sondage IPSOS, Octobre 2010.
- ANNEXE 3 :** Le mal-être au travail : passer du diagnostic à l'action,
Gérard DÉRIOT,
Rapport d'information, Sénat, n°642, 7 juillet 2010.
- ANNEXE 4 :** Pathologies liées au travail : les risques psychosociaux en hausse
depuis dix ans,
Agence France Presse (AFP), *Le Point.fr*, 4 octobre 2011.
- ANNEXE 5 :** Les risques psychosociaux au travail,
Guy LEFRAND,
Extrait de l'introduction du Rapport d'information de l'Assemblée
nationale, n°3457, 25 mai 2011.
- ANNEXE 6 :** Le Plan Santé au Travail 2010-2014,
Ministère du Travail, de la solidarité et de la fonction publique,
Direction Générale du Travail,
www.travail-emploi-sante.gouv.fr, consulté en octobre 2011.
- ANNEXE 7 :** Le Plan Régional Santé au Travail (PRST) en Bretagne 2010-2014,
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Bretagne,
www.drtefp-bretagne.travail.gouv.fr, consulté en octobre 2011.
- ANNEXE 8 :** Le Plan Régional Santé au Travail en Provence-Alpes-Côte d'Azur
(PACA) 2010-2014,
Résonances, le Journal du Comité Régional de la Prévention des
Risques professionnels, n°14, janvier 2011.

ANNEXE 1

Les mutations du travail et de l'emploi

Depuis la Révolution industrielle, le travail a pris une place centrale dans le système de valeurs en devenant essentiel dans l'identification et l'intégration des individus. Or, cette valorisation semble reculer, ce qui conduit à s'interroger sur le devenir du travail et sur son rôle sur le lien social. [...] Valorisé dans la société, le travail est donc valorisant pour les individus dont il est à la fois la source légitime de revenus et une norme nécessaire à la reconnaissance sociale. Par son travail, chaque individu participe à la création de richesses, il contribue à augmenter le bien commun. La collectivité à laquelle il appartient lui reconnaît des droits en contrepartie de ses efforts : l'accès à un revenu donc à la consommation marchande, et le bénéfice de la protection sociale collective là où elle existe, comme en France. [...] Grâce au travail qu'il réalise et à l'emploi qu'il occupe, l'individu bénéficie d'une « reconnaissance » aux différents sens du mot (de la gratitude, des droits, une identification) par les autres et par la société. [...] La valorisation sociale du travail lui confère un rôle essentiel dans la socialisation et l'intégration des individus. Travailler, c'est s'inscrire dans la norme.

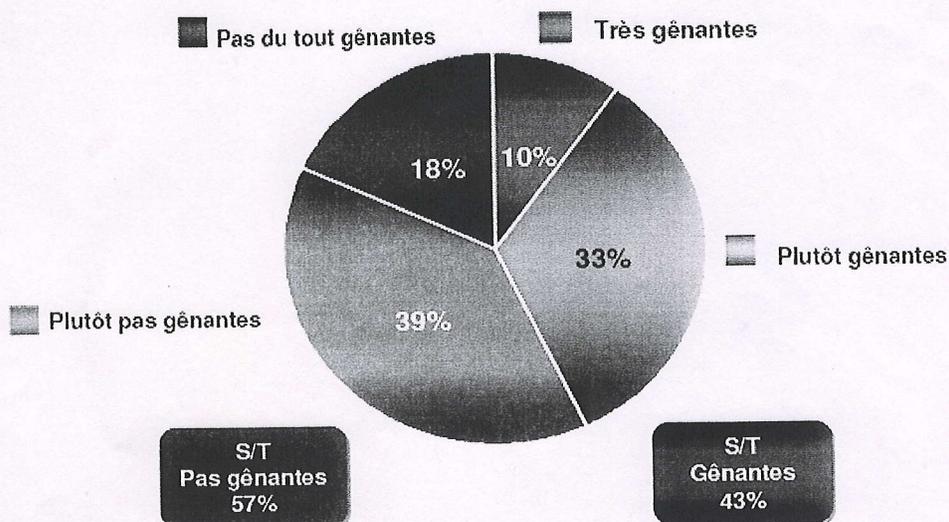
Béatrice BARBUSSE, Dominique GLAYMANN,
Introduction à la sociologie. Éditions Foucher, 2004.

ANNEXE 2

Le rapport au bien-être dans la vie de tous les jours

Question : *Globalement, diriez-vous que votre activité professionnelle a des conséquences très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout gênantes sur votre niveau de bien-être ?*

S/T = Sous-Total



Extrait d'un Sondage IPSOS, Octobre 2010.

ANNEXE 3

Le mal-être au travail : passer du diagnostic à l'action

Le travail a, par nature, des effets ambivalents sur le bien-être des salariés. D'une part, il est une nécessité pour la construction psychique des individus : il est le lieu de l'apprentissage de la résistance du réel et de la nécessité d'interagir dans le champ social. D'autre part, le travail occasionne inévitablement de la fatigue, il demande des efforts et il est un lieu de conflits avec les collègues, la hiérarchie ou les clients. [...] Comme chacun a pu l'observer dans l'exercice de son activité professionnelle, la satisfaction retirée du travail bien fait permet souvent d'oublier rapidement la peine qu'il a pu occasionner. Et la possibilité de compter sur la solidarité de ses collègues, le plaisir d'être intégré dans une équipe, aident à faire face aux difficultés rencontrées.

Or, il ressort des travaux de la mission(1) que ces deux éléments protecteurs sont en voie d'affaiblissement. La satisfaction retirée du travail bien fait est en recul lorsque les contraintes de délai ou les exigences de la production deviennent intenable et obligent les salariés, ou les agents publics, à se contenter d'un travail de moindre qualité. Elle est également diminuée lorsque les travailleurs sont amenés à accomplir des actes qu'ils désapprouvent, ce qui arrive, comme l'a rappelé le chercheur Michel Gollac(2), à un tiers des actifs, au moins de manière occasionnelle. En outre, l'individualisation des relations de travail, qui tend à se répandre sous l'influence de méthodes managériales d'origine anglo-saxonne, affaiblit la solidarité et la coopération au sein des équipes, voire favorise une forme de concurrence entre collègues. [...]

Gérard DÉRIOT,
Rapport d'information (extrait),
Sénat, n°642, 7 juillet 2010.

(1) mission parlementaire chargée de rédiger le rapport d'information.

(2) Michel GOLLAC est chercheur au centre de recherche en économie et en statistique, président du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux du travail.

ANNEXE 4

Pathologies liées au travail : les risques psychosociaux en hausse depuis dix ans

Depuis dix ans, les pathologies liées au travail ont évolué, certaines comme l'asthme professionnel connaissant une diminution, mais les risques psychosociaux (dépression, stress, violences...) ont enregistré une « constante augmentation », selon un rapport publié mardi. Ce rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) s'appuie sur les données recueillies dans les 32 Centres de Consultation de Pathologie Professionnelle (CCPP) intégrés dans les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) en France.

Depuis 2001, ceux-ci sont réunis au sein d'un réseau baptisé Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles (RNV3P), auquel neuf services de santé au travail apportent désormais également leurs données. Au total, depuis la création du réseau, plus de 200 000 consultations ont été enregistrées. Il en ressort que, depuis 2001, « *les pathologies ou symptômes psychiques vus dans le réseau sont en constante augmentation chez les hommes comme chez les femmes* », la hausse la plus importante concernant le secteur tertiaire. Les troubles musculo-squelettiques, qui constituent plus de 80 % des maladies professionnelles, sont également en augmentation dans l'ensemble des secteurs, selon l'Anses.

Les pathologies professionnelles recensées par les CCPP, qui examinent en général les cas les plus complexes de problèmes de santé au travail, concernent en premier lieu les maladies de l'appareil respiratoire (24 %), notamment les problèmes liés à la respiration de particules d'amiante ou à l'asthme professionnel. Mais les risques psychosociaux (RPS) se hissent désormais en deuxième position (22 %), devant les maladies de la peau (17 %) et les troubles musculo-squelettiques (16 %). Par secteur d'activité, l'enquête montre que dans l'industrie, le taux de pathologies professionnelles liées aux RPS est passé de 3,7 % en 2001 à 14,6 % en 2009. La hausse est encore plus nette dans le secteur de la santé, passant de 8 % à 37 %. [...]

Source : Agence France Presse (AFP),
Le Point.fr, Publié le 4 octobre 2011.

ANNEXE 5

Les risques psychosociaux au travail

[...] Le premier constat fait par la mission(1) est l'indéniable impact des risques psychosociaux sur la santé des salariés. [...] Selon la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) des travailleurs salariés, 20 % des causes des arrêts maladie de plus de quarante-cinq jours seraient liées à des troubles psychosociaux.

Le baromètre « Santé 2005 » montre que parmi les affections déclarées, une part significative des personnes stressées déclare avoir ressenti un ou plusieurs symptômes parmi lesquels des tensions musculaires (29 %), des troubles du sommeil (25 %), de l'anxiété (25 %), une baisse de vigilance (12 %).

La prise de médicaments psychotropes à la suite d'une situation de stress professionnel concernerait 13 % des hommes et 22,9 % des femmes. En outre, bien qu'il n'existe pas encore de recensement des suicides sur le lieu de travail ou présentant une forte présomption d'être liés au travail, l'Union nationale de prévention du suicide (UNPS) évalue à environ 400 le nombre de suicides qui seraient liés au travail.

Deuxième constat, en raison de leurs conséquences sur le fonctionnement de l'entreprise (absentéisme, *turn over*(2), baisse de productivité, dégradation du climat social, mauvaise ambiance de travail, démotivation, baisse de créativité), les problèmes de santé mentale engendrent un coût économique important pour l'entreprise comme pour la collectivité. Selon une étude réalisée en 2009 par l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles(3) (INRS), le stress au travail aurait un coût compris entre 1,9 et 3 milliards d'euros en 2007. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) évalue, quant à elle, que le stress professionnel représenterait 2 % à 3 % du produit intérieur brut des pays industrialisés. [...]

Guy LEFRAND,
Extrait de l'introduction du Rapport d'information de l'Assemblée nationale,
n° 3457, 25 mai 2011.

(1) mission parlementaire chargée de rédiger le rapport d'information.

(2) Le *turn over* est le changement fréquent d'un salarié sur un poste de travail.

(3) Créée en 1947, l'INRS est une association loi 1901. Organisme généraliste en santé et sécurité au travail, l'INRS propose des outils et des services aux entreprises et aux salariés relevant du régime général de la sécurité sociale.

ANNEXE 6

Le Plan Santé au Travail 2010-2014

De réels progrès ont été accomplis dans notre pays comme en Europe en matière de sécurité, de prévention et de protection de la santé des travailleurs. Les entreprises conçoivent aujourd'hui que l'investissement dans l'amélioration des conditions de travail, pour une bonne qualité du travail, est une condition de durabilité de la performance économique. À ce titre, la lutte contre la pénibilité est un enjeu majeur partagé qui doit s'inscrire dans une politique plus globale d'amélioration des conditions de travail, de développement des compétences et des potentiels afin de valoriser l'homme au travail et par le travail. La prévention des risques professionnels permet d'améliorer non seulement les taux d'activité de la population en âge de travailler et l'état de santé des travailleurs, mais aussi la compétitivité des entreprises. [...]

Les constats

Des progrès indéniables ont été accomplis en matière de santé et de sécurité au travail au cours de ces 10 dernières années. Pour autant, nous ne devons pas relâcher notre effort car certains chiffres ne sont pas acceptables :

- le nombre des accidents du travail stagne à un niveau trop élevé d'environ 700 000 par an (dont plus de 44 000 accidents graves) ;
- pour le seul régime général, les maladies professionnelles ne cessent d'augmenter (plus de 45 000 en 2008) ;
- plus d'une personne par jour meurt d'un accident du travail (569 décès en 2008) ou des suites d'une maladie professionnelle (425 décès en 2008) ;
- plus de 13 % de la population active sont aujourd'hui exposés à au moins un agent cancérigène ;
- environ 55 % des accidents mortels du travail des salariés du régime général sont des accidents de la route ;
- trop d'avis d'inaptitude débouchent sur un licenciement. [...]

Les objectifs du PST 2

Quatre axes majeurs seront mis en œuvre :

- AXE 1 : Développer la production de la recherche et de la connaissance en santé au travail [...] et en assurer la diffusion opérationnelle, jusqu'aux entreprises et à leurs salariés.
- AXE 2 : Développer les actions de prévention des risques professionnels, en particulier des risques psychosociaux, du risque chimique, notamment cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) et neurotoxiques, et des troubles musculo-squelettiques (TMS).
- AXE 3 : Renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs actions de prévention, en s'attachant tout particulièrement aux entreprises de moins de 50 salariés, souvent dépourvues de représentation du personnel, mieux les informer des enjeux de la prévention et leur procurer les outils indispensables et adaptés.
- AXE 4 : Renforcer la coordination et la mobilisation des différents partenaires, tant au niveau national que dans les régions et assurer, au travers de la mise en œuvre de la réforme des services de santé au travail, la place de ces acteurs dans la stratégie de prévention.

Ministère du Travail, de la solidarité et de la fonction publique,
www.travail-emploi-sante.gouv.fr, consulté en octobre 2011.

ANNEXE 7

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST) en Bretagne 2010-2014

[...] La mission dévolue au PRST n'est pas simple : le caractère multi-causal des accidents du travail et des maladies professionnelles impose à la fois une approche technique multidisciplinaire, et des objectifs partagés, à partir d'une compréhension commune des enjeux par tous les acteurs. À cet égard, bien que déclinant une politique publique, le PRST ne peut être l'affaire des seuls pouvoirs publics, mais doit aussi être celle des partenaires sociaux, des organismes de prévention, des entreprises et des travailleurs. [...] La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) est composée de trois pôles : le pôle Entreprises, Emploi et Économie, le pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et le pôle Politique du Travail. C'est ce dernier pôle qui assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan régional de Santé au Travail. [...] Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), dans les entreprises de plus de cinquante salariés, les délégués du personnel dans les plus de dix, sont les instances de dialogue et de construction de la politique de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Les ingénieurs de sécurité, les chargés de sécurité contribuent à cette construction en tant que conseillers de l'employeur et des représentants du personnel. Enfin, l'employeur est le responsable de la santé et de la sécurité de l'ensemble des salariés de l'entreprise. [...]

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Bretagne,
www.drtefp-bretagne.travail.gouv.fr, consulté en octobre 2011.

ANNEXE 8

Le Plan Régional Santé au Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) 2010-2014

Une orientation, un engagement et des actions concrètes

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST) est d'abord un projet étayé par la connaissance des risques professionnels en PACA. Il indique une direction. C'est aussi un plan nourri d'actions concrètes qui ne demande qu'à s'étoffer. C'est enfin un pacte qui implique des acteurs dont les rôles sont distincts mais qui partagent les mêmes objectifs finaux. [...]

Une mobilisation forte des acteurs régionaux en PACA

Lionel Évesque, directeur des risques professionnels à la CARSAT(1) Sud-Est : « *Une première concertation au niveau national a permis d'assurer la cohérence du Plan national santé au travail et des objectifs nationaux des CARSAT. Elle se poursuit au niveau régional par l'inscription de nombreux projets de la CARSAT Sud-Est dans le Plan régional santé au travail 2010-2014. Ceux-ci s'attaquent aux priorités que sont les cancers professionnels, les troubles musculo-squelettiques, les risques psychosociaux, la prévention de la désinsertion professionnelle et la prévention dans le secteur du BTP* » [...]

Yann Le Cam directeur de l'AIST-Avignon, représentant de l'Association des services de santé au travail région PACA-Corse : « *Le Plan régional santé au travail favorise la concertation, la coordination et la définition de priorités. S'inscrire dans ce cadre donne plus de force aux actions locales des services de santé au travail. Les priorités du plan se retrouvent dans notre prévention des risques professionnels de proximité* ».

Résonances, Le Journal du Comité Régional de la Prévention des Risques professionnels,
n°14, janvier 2011.

(1) Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail.